



SECTION
DE LA
DORDOGNE



ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE 2018

Ce n'est qu'un sursis
Et quel est réellement notre avenir ?

Hier, le directeur départemental de la dordogne par la main du chef des services Ressources Humaines nous annonçait le report de la fermeture de la Trésorerie de SAINT – AULAYE Répondant ainsi favorablement à une demande des élus locaux du secteur qui avaient au préalable déposé une motion (cf téléchargement).



La raison évoquée pour ce sursis est la suivante : (Extrait du courriel envoyé aux Organisations Syndicales)

« Ces derniers m'ont fait part de leur inquiétude sur la date de mise en oeuvre au 1er janvier 2019, considérant que notre projet pouvait perturber les discussions en cours sur la fusion des deux communautés de communes. Or, la réforme du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) constitue un enjeu majeur pour l'Etat.

Pour autant, ce regroupement des deux communautés de communes va encore amplifier la perte d'enjeux au niveau de la Trésorerie de Saint Aulaye.

C'est la raison pour laquelle, il m'a paru souhaitable de maintenir le principe de la fermeture de la Trésorerie de Saint Aulaye mais d'en reporter l'effet au 1er janvier 2020. »

Vos représentants F.O.-DGFIP24, même s'ils accueillent avec plaisir de cette décision qui permettra au futur chef de poste de s'installer sur une durée un tout petit peu plus longue, et à une collègue de voir arriver un départ en retraite de manière plus sereine sans avoir à se réadapter à un nouveau poste, attirent votre attention sur le fait qu'il ne s'agit là que d'un sursis, qui n'arrête en rien le démantèlement annoncé de notre réseau et la fuite de nos missions.

SAINT – AULAYE est bel et bien condamné et viendra s'ajouter à la liste des postes en passant d'être rayés de la carte en 2020.



Notre directeur général ayant eu la délicatesse de nous faire part que cette année ne serait qu'une mise en bouche, que sera l'ASR2020 ?

Vos représentants **F.O.-DGFIP 24** s'interrogent car si l'on ajoute à cela le nouveau gel de notre point d'indice annoncé,

Les récentes déclarations du premier ministre dans le cadre des 4 chantiers pour « Refonder le contrat social avec les agents publics » laissent perplexes



Des emplois précaires avec des personnels sous contrat plutôt que des fonctionnaires titulaires. C'est donc une société avec plus de précarité que l'on nous propose, quelle régression sociale !



La généralisation de la rémunération au mérite au niveau collectif et individuel au détriment d'une garantie de dérouler une carrière.

Attaque sans précédent contre le statut général des fonctionnaires.



La suppression du CHSCT garant de l'hygiène, de la santé et de la sécurité des agents en le fusionnant avec le comité technique.



Le maintien des inquiétants plans de départs volontaires liés aux suppressions de missions ou restructurations.

A **F**orce **O**uvrière, nous exprimons à nouveau :



- Notre opposition à toute disparition du CHSCT et à toutes remises en cause des compétences des CAP.
- Notre volonté de respecter l'article 3 du statut général des fonctionnaires qui indique qu'un emploi civil permanent doit être occupé par un fonctionnaire et non par un contractuel,
- Notre exigence du maintien d'un déroulement de carrière pour tous les agents et non au mérite pour seulement quelques-uns,
- Notre opposition ferme à tout départ dit volontaire mais au final subi pour des fonctionnaires donc le poste aurait été supprimé.

Dans le même temps, nos revendications sur le pouvoir d'achat et les conditions de travail perdurent. Nous exigeons l'augmentation de la valeur du point d'indice de 16 % pour compenser la perte subie depuis 2000 et l'arrêt des suppressions de postes et des recrutements là où c'est nécessaire pour assurer un Service public de qualité.

La Fédération Générale des Fonctionnaires **FO** appelle tous ses militants, adhérents et au-delà tous les agents publics à combattre tous les projets du gouvernement qui ont pour objet de remettre en cause le Statut général des fonctionnaires, le Code des pensions civiles et militaires et plus largement notre modèle social !

